

**APPEL A PROJETS POUR LES MASTERS CONJOINTS ET DOUBLES-DIPLÔMES,
DOCTORATS EN COTUTELLE ET
LA CONSTRUCTION DE CONSORTIUMS EUROPEENS**

La Conférence des Présidents d'Universités (CPU) et la Conférence des Recteurs des Universités Espagnoles (CRUE), avec le soutien du Ministère français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) et de l'Ambassade de France en Espagne, lancent le 1er appel à projets dans le cadre des travaux préparatoires de la création de l'Université Franco-Espagnole (UFE) et se donnent comme objectif d'amplifier la coopération franco-espagnole dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il s'agit d'un appel à projet unique qui permet aux candidats potentiels, i.e. un binôme Franco-Espagnol, de répondre sur l'une ou sur l'ensemble des différentes possibilités offertes par l'appel. Dans ce dernier cas, les candidats devront déposer trois candidatures séparées portant sur :

- a. la partie formation : doubles-diplômes ou masters conjoints ;
- b. les doctorats en cotutelle ;
- c. la construction de consortiums dont l'objectif est de monter un projet européen (Erasmus+ ou H2020) en indiquant bien l'appel de la commission européenne auquel ils vont répondre et qui devra se situer en 2017.

Les dépôts de projets sont ouverts du 15 octobre au 15 novembre 2016, inclus. Les projets seront tous évalués par une commission mixte de la CPU et de la CRUE comprenant également des représentants des États. Les résultats seront connus début décembre 2016.

Les projets retenus seront labellisés : Université Franco-Espagnole

APPEL A PROJETS POUR LES MASTERS CONJOINTS ET DOUBLES-DIPLOMES

DESRIPTIF DE L'APPEL

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur candidature à l'adresse suivante :

cst.madrid-amba@diplomatie.gouv.fr

I. Objectif général

Promouvoir des actions pour la réalisation des objectifs définis au niveau de la coopération bilatérale entre l'Espagne et la France, par le biais notamment de subventions pour les séjours de mobilité des professeurs et étudiants des cycles supérieurs et renforcer ainsi la contribution franco-espagnole à la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur.

II. Objectifs spécifiques

Sélectionner des projets de Masters conjoints ou de doubles-diplômes pour lesquels il est accordé les subventions suivantes :

- Séjours de mobilité pour les professeurs et étudiants dans le cadre de projets de Masters conjoints qui sont développés par une ou plusieurs universités ou établissements d'enseignement supérieur espagnols et leur(s) homologue(s) français.

III. Typologie des projets financés

Il s'agit de financer des projets déjà en cours et qui n'ont pas reçu antérieurement de financements de la part de l'Ambassade de France en Espagne et/ou du Ministère de l'Education Espagnol dans le cadre du programme des diplômes conjoints ou des doubles-diplômes.

IV. Conditions de sélection

L'établissement français et son homologue espagnol devront avoir signé une **convention ou un accord** définissant les modalités concernant le programme de Master conjoint. Les deux établissements devront par ailleurs montrer que des actions concrètes (mobilités d'étudiants, de personnel, etc.) ont déjà eu lieu sur la dernière ou les deux dernières années dépendant de l'ancienneté de l'initiative. Les actions de formations innovantes (cours à distance, etc.) faisant intégralement partie des diplômes proposés seront particulièrement appréciées par le jury.

V. Subvention

Une subvention d'appui maximale de **4000€** pourra être accordée à un maximum de **9** projets sélectionnés dans le cadre de cet appel à candidatures.

La subvention est essentiellement destinée :

- a. A la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs impliqués dans la formation (à l'exclusion de toute rémunération);

- b. Aux coûts liés à la promotion et à la diffusion de l'information sur la formation.

VI. Evaluation et sélection

Les candidatures seront évaluées par une commission mixte d'experts sur la base des critères suivants :

- a. **Qualité de la coopération**
Complémentarité académique et scientifique des cursus, intégration de la formation dans une stratégie de coopération des établissements porteurs ;
- b. **Contenu pédagogique**
Modalités de l'enseignement, du contrôle des connaissances, équipements et logistique mis à la disposition des étudiants ;
- c. **Equipes pédagogiques française et espagnole concernées**
Activités d'enseignement, de recherches et mobilité ;
- d. **Valeur ajoutée de la formation**
Par rapport à des formations similaires dans la discipline et perspectives en matière de recherche et/ou de professionnalisation.

VII. Obligations des bénéficiaires.

Les bénéficiaires des subventions sont tenus de :

- a. Consacrer les aides accordées à l'activité pour laquelle elles sont proposées et réaliser les séjours pendant la période accordée ou autorisée ;
- b. Accepter les actions de vérification et contrôle financier qui peuvent être faites.

Le manquement des obligations mentionnées ci-dessus pourra entraîner l'ouverture d'un dossier de non-exécution et le remboursement total ou partiel du montant de la subvention.

VIII. Actions de suivi, vérification et contrôle.

Un rapport final de suivi des projets sera remis au plus tard 1 an après la date d'obtention de la subvention.

IX. Formulaires et renseignements

Les dossiers, avec le formulaire de candidature, sont à envoyer en ligne aux adresses suivantes :
cst.madrid-amba@diplomatie.gouv.fr

X. Calendrier

Ouverture de l'appel :	31 octobre 2016
Date limite de dépôt des dossiers :	15 novembre 2016
Sélection des projets :	début décembre 2016

**APPEL A PROJETS POUR LES MASTERS CONJOINTS ET DOUBLES-DIPLOMES
DOSSIER DE CANDIDATURE**

I. Données personnelles du responsable de projet

Nom et prénom :

Fonction :

Coordonnées :

Nom de l'institution :

CV succinct (1 page max.)

II. Données concernant le projet :

Spécialité, filière du programme :

Partenariats antérieurs avec les établissements espagnols concernés :

Description du projet :

Etablissement d'enseignement supérieur en France :

Adresse:

Tel. / Fax / Email:

Autre(s) établissement(s) d'enseignement supérieur en France participant éventuellement au projet :

III. Institution partenaire en Espagne

Responsable du projet :

Etablissement d'enseignement supérieur en Espagne :

Adresse:

Tel. / Fax / Email:

Autre(s) établissement(s) d'enseignement supérieur en Espagne participant éventuellement au projet :

IV. Budget prévisionnel de la formation pour la partie française

Estimation des coûts pour 2017, 2018 et 2019

			Nombre/durée des séjours	Nombre de voyages	Coût estimé	
2017- 2018	Mobilité en Espagne	Etudiants de l'établissement français				
		Enseignants de l'établissement français				
					Sous-total	
	Autres dépenses	Nom dépense 1				
		...				
					Sous-total	
				Total		
2018- 2019	Mobilité en Espagne	Etudiants de l'établissement français				
		Enseignants de l'établissement français				
					Sous-total	
	Autres dépenses	Nom dépense 1				
		...				
					Sous-total	
				Total		
2019- 2020	Mobilité en Espagne	Etudiants de l'établissement français				
		Enseignants de l'établissement français				
					Sous-total	
	Autres dépenses	Nom dépense 1				
		...				
					Sous-total	
				Total		

V. Description du projet

- 1. Equipe pédagogique impliquée de part et d'autre**
- 2. Niveau de recrutement pour l'accès à la formation conjointe**
- 3. Modalités de recrutement des étudiants**
- 4. Inscription des étudiants (frais d'inscription)**
- 5. Effectifs étudiants visés (Français / Espagnols / éventuellement de pays tiers)/**
- 6. Organisation du cursus**
- 7. Langues d'enseignement**
- 8. Modalités de contrôle des connaissances**
- 9. Constitution du jury**
- 10. Mode d'évaluation du travail conduit**
- 11. Diplômes délivrés**
- 12. Perspectives d'évolution**

| Mise en place de cotutelles de thèses, recherches communes, relations avec les entreprises, constitution de réseaux thématiques, régionaux ou européens

- 13. Etapes de la mise en œuvre**
- 14. Durée de la phase de finalisation**
- 15. Date de démarrage prévue des enseignements pour les masters**

VI. Matières concernées

SCIENCES EXACTES

- Mathématique, informatique*
- Physique, mécanique, astronomie*
- Chimie*
- Biologie, botanique, zoologie*
- Géologie, minéralogie*
- Météorologie, climatologie*
- Hydrologie, Hydrographie*
- Géographie*
- Autres matières et matières interdisciplinaires des sciences exactes*

MEDECINE HUMAINE

- Anatomie, pathologie*
- Chimie médicale, physique médicale, physiologie*
- Pharmacie, pharmacologie, toxicologie*
- Hygiène, microbiologie médicale*
- Médecine clinique (à l'exception de la chirurgie et de la psychiatrie)*
- Chirurgie et anesthésiologie*
- Psychiatrie et neurologie*
- Droit médical*
- Autres matières et matières Interdisciplinaires de la médecine humaine*

SCIENCES SOCIALES

- Sciences politiques*
- Droit*
- Economie*
- Sociologie*
- Psychologie*
- Aménagement du territoire*
- Statistique appliquée, statistique sociale*
- Pédagogie, sciences de l'éducation*
- Autres matières et matières interdisciplinaires des sciences sociales (y compris ethnologie et traditions populaires)*

SCIENCES TECHNIQUES

- Industrie minière, métallurgie*
- Mécanique*
- Technique du bâtiment*
- Architecture*
- Electrotechnique, électronique*
- Génie chimique, technologie des combustibles et des hydrocarbures*
- Géodésie, travaux publics*
- Transports, planification de la circulation*
- Autres matières et matières interdisciplinaires des sciences techniques*

AGRICULTURE ET SYLVICULTURE, MEDECINE VETERINAIRE

- Agriculture, culture des plantes, protection des plantes*
- Horticulture, arboriculture*
- Sylviculture*
- Elevage de bétail, production animale*
- Médecine vétérinaire*
- Autres matières et matières interdisciplinaires de l'agriculture et de la sylviculture*

SCIENCES HUMAINES

- Philosophie*
- Théologie*
- Histoire*
- Lettres et langues*
- Autres domaines philologiques et culturels*
- Art*
- Autres matières et matières interdisciplinaires des sciences humaines*

VII. DEPOT DES DEMANDES

Le dossier accompagné des pièces jointes est à envoyer par courriel à cst.madrid-amba@diplomatie.gouv.fr

→ Selon le § 1 de la loi sur la protection des données personnelles de 2000, BGBl. I Nr. 165/1999, je prends acte que les informations contenues dans le dossier et les pièces jointes pourront être divulguées pour le suivi du dossier et l'élaboration de statistiques et donne mon accord.

à..... / le.....

Signature

APPEL A PROJETS POUR LES DOCTORATS EN COTUTELLE

DESCRIPTIF DE L'APPEL

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur candidature à l'adresse suivante :

cst.madrid-amba@diplomatie.gouv.fr

I. Objectif général

Promouvoir des actions pour la réalisation des objectifs définis au niveau de la coopération bilatérale entre l'Espagne et la France, par le biais notamment de subventions pour les séjours de mobilité des (co-)directeurs de thèse et doctorants et renforcer ainsi la contribution franco-espagnole à la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur.

II. Objectifs spécifiques

Sélectionner des projets de doctorats en cotutelle actuellement en cours :

- Séjours de mobilité pour les co-directeurs et doctorants répondant à l'appel d'offres de doctorats en cotutelle, dans le cadre d'une stratégie globale qui favorise la réalisation des thèses en cotutelle et l'obtention de « Doctorats internationaux ».

III. Typologie des projets financés

Il s'agit de financer des projets déjà en cours et qui n'ont pas reçu antérieurement de financements de la part de l'Ambassade de France en Espagne et/ou du Ministère de l'Education Espagnol dans le cadre du programme Mérimée.

IV. Conditions de sélection

L'université espagnole et son homologue français auront signé **un accord**, similaire au modèle donné ci-après, dans lequel les deux parties ont convenu de maintenir leur coopération au moins le temps nécessaire pour mener à bien la thèse en cotutelle.

Le responsable du projet du côté français sera au choix le directeur de l'Ecole doctorale française ou le responsable de la thèse en cotutelle soutenue dans le cadre de cet appel d'offres.

Le projet doit comporter la mobilité d'au moins un doctorant de chacun des deux établissements français et espagnols impliqués dans la cotutelle.

V. Subvention

Une subvention d'appui maximale de **4000€** pourra être accordée à un maximum de **9** projets sélectionnés dans le cadre de cet appel à candidatures. Cette subvention servira en priorité à :

- a. Couvrir les frais liés à la mise en œuvre de la collaboration entre les Ecoles doctorales, françaises et espagnoles (rencontres entre les responsables, les directeurs de thèse, organisation de colloques...). **L'objectif visé doit être la pérennisation de la collaboration.**

- b. Une partie consacrée à soutenir la mobilité dans une université espagnole d'un ou de plusieurs doctorants dont la première inscription en doctorat aura été faite dans l'université française partenaire, ou vice-versa, dans le cadre d'une thèse en cotutelle et débouchant sur l'obtention du label « Doctorat européen ». Ces financements sont destinés à compenser en partie le surcoût entraîné par la mobilité (frais de voyage, séjour etc.) à l'exclusion de toute rémunération.

VI. Evaluation et sélection

Les candidatures seront évaluées par une commission mixte d'experts sur la base des critères suivants :

1. Qualité des Ecoles doctorales

Qualité scientifique des équipes de recherche liées à l'école doctorale française et à la structure partenaire en Espagne, qualité de l'encadrement des doctorants (accompagnement de la recherche, équipements et logistique mis à disposition, suivi des doctorants, offre de formation...);

2. Valeur ajoutée de la coopération

Qualité du projet scientifique conjoint, complémentarité académique et scientifique des recherches concernées, intégration de la formation et de la recherche dans une stratégie de coopération des établissements, des écoles doctorales et des équipes de recherche porteurs, préparation de projets communs dans un contexte européen ;

3. Modalités de la coopération

Nature des activités d'échange et de collaboration entre les partenaires, qualité du processus de sélection des projets de thèses en cotutelle.

Pour les programmes de Doctorat en cotutelle, l'inscription du projet dans la stratégie de l'établissement en matière de coopération doit être confirmée par les instances compétentes au sein de l'établissement. Ainsi, **les projets ne comportant pas au moins une mobilité doctorale ne seront pas éligibles.**

VII. Obligations des bénéficiaires.

Les bénéficiaires des subventions sont tenus de :

- a. Consacrer les aides accordées à l'activité pour laquelle elles sont proposées et réaliser les séjours pendant la période accordée ou autorisée ;
- b. Accepter les actions de vérification et contrôle financier qui peuvent être faites.

Le manquement des obligations mentionnées ci-dessus pourra entraîner l'ouverture d'un dossier de non-exécution et le remboursement total ou partiel du montant de la subvention.

VIII. Actions de suivi, vérification et contrôle.

Un rapport final de suivi des projets sera remis au plus tard un an après la date d'obtention de la subvention. Ce rapport devra notamment comporter :

- a. Une copie de chaque convention de cotutelle ;
- b. Une copie de chacune des thèses réalisées dans le cadre de ce programme, accompagnée d'un résumé ;
- c. Une copie de toute publication qui aura été faite dans le cadre du programme. Dans ce cas, la publication doit comporter une référence à l'aide apportée par le programme de l'UFE.
- d. Une copie de tout document attestant que les deux parties coopérant dans le cadre de la cotutelle ont répondu, lorsque cela était possible, à des appels d'offres nationaux, européens ou toute autre organisation internationale permettant de pérenniser la collaboration.

IX. Formulaires et renseignements

Les dossiers, avec le formulaire de candidature, sont à envoyer en ligne aux adresses suivantes :

cst.madrid-amba@diplomatie.gouv.fr

X. Calendrier

Ouverture de l'appel :	31 octobre 2016
Date limite de dépôt des dossiers :	15 novembre 2016
Sélection des projets :	début décembre 2016

<p style="text-align: center;">APPEL A PROJETS POUR LES DOCTORATS EN COTUTELLE DOSSIER DE CANDIDATURE</p>
--

I. Les partenaires responsables du projet

1. Ecole doctorale française

Ecole doctorale :

Université(s)/ Ecoles associées :

Directeur de l'ED

Nom et prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Contact en charge du suivi administratif

Nom et prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

2. Ecole doctorale espagnole

Ecole doctorale :

Université(s)/ Ecoles associées :

Responsable du programme de doctorat

Nom et prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

II. Présentation du projet de coopération

1. Motivation de la mise en place d'une coopération entre les partenaires

Intérêt du rapprochement entre les structures et les équipes de recherche et objectifs de recherche à long terme

2. Activités de coopération envisagées

Il s'agit de détailler les différentes actions qui contribuent à renforcer les échanges et les coopérations entre les structures et notamment comment elles permettent de susciter l'émergence de projets doctoraux en cotutelle entre les équipes de recherche.

(ex. : conférences scientifiques destinées aux doctorants, colloques franco-espagnols, séminaires, rencontres entre responsables de la recherche et de la formation)

III. Encadrement de projets doctoraux en cotutelle

1. Sélection des projets en cotutelle

Décrire comment s'organise l'émergence de projets doctoraux en cotutelle entre les équipes françaises et espagnoles et comment sera effectuée la sélection des projets par les écoles doctorales et leurs partenaires espagnols.

2. Description des frais pris en charge au titre de l'appel à projet dans le cadre de la mobilité

Décrire les frais pris en charge pour chaque doctorant (frais de transport, montant d'une indemnité mensuelle octroyée au titre de la mobilité...). Cette indemnité a pour but de financer les surcoûts liés à la mobilité du doctorant. Il ne peut en aucun cas s'agir d'une rémunération pour le travail réalisé par le doctorant.

3. Déclaration des projets de cotutelle sélectionnés

Tout projet de recherche doctorale en cotutelle qui bénéficiera du financement du présent appel à projet devra être déclaré avant le début de la mobilité. Il s'agira de transmettre une présentation du projet comprenant :

- a. le nom des responsables du projet de recherche en Espagne et en France et leur CV succinct
- b. une courte biographie des doctorants accueillis dans les Ecoles doctorales française et espagnole
- c. le projet de recherche du doctorant
- d. le travail qui sera réalisé en France/en Espagne au cours de la mobilité et comment cela va donner lieu à une thèse avec un label international (ex label européen)
- e. une communication de la plus-value de la mobilité en France/en Espagne pour le projet de recherche
- f. la convention de cotutelle

S'agissant des programmes de recherche doctorale en cotutelle entre les structures envisagés pour l'année 2016-2017, leur présentation, reprenant les catégories précédentes doit accompagner le dossier de candidature.

IV. Budget prévisionnel du programme

Le budget doit faire apparaître clairement par chapitres de dépenses la manière dont les fonds vont être utilisés. Les sources de cofinancement des opérations doivent être précisées (ressources propres des ED, contribution des centres de recherche, attribution de financement spécifiques de la part des partenaires...).

Activités de coopération	Coût total	Financement demandé
Activité(s) pour l'année 2016-2017		
...		
...		
Mobilité des doctorants	Coût total	Financement demandé

Projet 1		
Projet 2		
Projet 3		
Projet 4		
Total		

Chacune des deux structures (française et espagnole) s'engage à ce que les projets de recherche doctorale sélectionnés dans le cadre de cet appel conduisent à la mise en place d'une convention de cotutelle entre les établissements.

V. Dépôt des demandes

Le dossier accompagné des pièces jointes est à envoyer par courriel à cst.madrid-amba@diplomatie.gouv.fr

→ Selon le § 1 de la loi sur la protection des données personnelles de 2000, BGBl. I Nr. 165/1999, je prends acte que les informations contenues dans le dossier et les pièces jointes pourront être divulguées pour le suivi du dossier et l'élaboration de statistiques et donne mon accord.

à..... / le.....

Signature

<p style="text-align: center;">APPEL A PROJETS POUR LES DOCTORATS EN COTUTELLE ACCORD DE COLLABORATION</p>

PROGRAMA DE DOCTORADO:

ECOLE DOCTORALE:

Las siguientes universidades:

Les universités précisées ci-dessous:

Universidad española:

Université espagnole :

Universidad francesa:

Université française :

manifiestan su conformidad para mantener una colaboración y una cooperación entre las instituciones de sendos países durante los cursos académicos 2016-2017 y 2017-2018, y, de ser necesario, durante más tiempo, en el marco de este Programa de Doctorado, que persigue fomentar la realización de tesis en cotutela por los doctorandos del citado programa.

expriment leur accord pour maintenir au cours des années académiques 2016-2017 et 2017-2018, et au-delà si nécessaire, une collaboration et coopération entre les institutions, de chacun des deux pays, dans le cadre de cette Ecole Doctorale, visant à promouvoir la réalisation de thèses en cotutelle, par les doctorants du programme mentionné ci-dessus.

En , a de de 2016

En , a de de 2016

El profesor responsable del Programa de doctorado / Le responsable du Programme de doctorat

Le directeur de l'Ecole Doctorale française / El director de la Escuela Doctoral francesa

D/Dña

M/Mme

Firma del responsable

Signature du directeur

APPEL A PROJETS POUR LA CONSTRUCTION DE CONSORTIUMS EUROPEENS DESCRIPTIF DE L'APPEL

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur candidature à l'adresse suivante :

cst.madrid-amba@diplomatie.gouv.fr

I. Objectif général

Promouvoir des actions pour la réalisation des objectifs définis au niveau de la coopération bilatérale entre l'Espagne et la France par le biais notamment de subventions pour les séjours de mobilité. Ces actions devront porter sur la construction de consortiums permettant aux établissements français et espagnols de candidater sur les programmes Européens et permettant ainsi de renforcer la contribution franco-espagnole à la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur et de celui de l'Espace Européen de la Recherche.

II. Objectifs spécifiques

Sélectionner des projets de formation ou de recherche (type Erasmus+, INTERREG, H2020) :

- Séjours de mobilité pour les professeurs, chercheurs, post-doctorants et doctorants répondant aux appels d'offres européens dans le cadre d'une stratégie globale qui favorise la réalisation de projets de formation ou de projets de recherche à partir d'un socle de base franco-espagnol.

III. Typologie des projets financés

Il s'agit de financer des projets en montage et qui seront déposés avant décembre 2017. Si pour une quelconque raison, les candidats ne déposent pas les projets comme convenu, ils seront tenus de rembourser les financements avancés dans le cadre de cet appel.

IV. Conditions de sélection

L'université espagnole et son homologue français auront signé **un accord**, dans lequel les deux parties ont convenu de maintenir leur coopération au moins le temps nécessaire pour mener à bien le projet de formation ou le projet de recherche.

Le projet doit comporter la mobilité de personnes et l'organisation d'événements permettant de monter dans les meilleures conditions des consortiums susceptibles d'être retenus dans les programmes européens.

V. Subvention

Une subvention d'appui maximale de **4000€** pourra être accordée à un maximum de **8** projets sélectionnés dans le cadre de cet appel à candidatures. Cette subvention servira en priorité à :

- a. Couvrir les frais liés à la mise en œuvre de la collaboration entre les établissements français et espagnol (rencontres entre les porteurs de projets, organisation de colloques...).
- b. Les financements accordés sont destinés à compenser en partie le surcoût entraîné par la mobilité (frais de voyage, séjour etc.) à l'exclusion de toute rémunération.
- c. L'objectif visé doit être le dépôt d'un projet auprès de la commission européenne.

VI. Evaluation et sélection

Les candidatures seront évaluées par une commission mixte d'experts sur la base des principaux critères suivants :

1. Projet de formation

Contenu pédagogique, nature des activités d'échange et de collaboration entre les partenaires, **autres retombées (aspects pluriculturels, apports à la formation initiale et/ou continue)** et valeur ajoutée de la formation dans le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

2. Projet de recherche

Pertinence du projet par rapport à l'appel à programme européen, Qualité du projet scientifique conjoint, qualité scientifique des équipes de recherche concernées, leur complémentarité et leur expertise dans la préparation de projets communs dans un contexte européen. Les domaines éligibles à cet appel sont les domaines de recherche prioritaires européens suivants :

- Eau - Agroalimentaire
- Calcul intensif - Métadonnées
- Energie renouvelable et durable
- Environnement – Changement climatique
- Espace
- Nanosciences et Nanotechnologies
- Sciences de la vie et de la santé
- Sciences humaines et sociales (en complément de ce qui peut être déjà traité dans les domaines de recherche mentionnés ci-dessus)

VII. Obligations des bénéficiaires.

Les bénéficiaires des subventions sont tenus de :

- a. Consacrer les aides accordées à l'activité pour laquelle elles sont proposées et réaliser les séjours pendant la période accordée ou autorisée ;
- b. Accepter les actions de vérification et contrôle financier qui peuvent être faites.

Le manquement des obligations mentionnées ci-dessus pourra entraîner l'ouverture d'un dossier de non-exécution et le remboursement total ou partiel du montant de la subvention.

VIII. Actions de suivi, vérification et contrôle.

Un rapport final de suivi des projets sera remis au plus tard un an après la date d'obtention de la subvention. Ce rapport devra notamment comporter :

- a. L'attestation de dépôt de projet européen ;
- b. Un court résumé de 5 pages de la nature du projet déposé ;

Les candidatures sont à renseigner sur le formulaire joint.

IX. Formulaires et renseignements

Les dossiers, avec le formulaire de candidature, sont à envoyer en ligne aux adresses suivantes :

cst.madrid-amba@diplomatie.gouv.fr

X. Calendrier

Ouverture de l'appel :	31 octobre 2016
Date limite de dépôt des dossiers :	15 novembre 2016
Sélection des projets :	début décembre 2016

**APPEL A PROJETS POUR LA CONSTRUCTION DE CONSORTIUMS
EUROPEENS
DOSSIER DE CANDIDATURE**

I. Identification de la candidature

Titre de la proposition	
Nom du coordinateur (France ou Espagne) et du co-coordinateur (France ou Espagne)	
Institutions Française et Espagnole de rattachement	
Appel à projet visé ¹	
Date limite de dépôt du projet	

II. Les partenaires responsables du projet

Tableau récapitulatif des personnes impliquées dans le projet européen ou international :

Pays	Organisme d'appartenance	Nom	Prénom	Contact mail/téléphone	Poste actuel	Rôle & Compétences (4 lignes max)
France	Exemple Université X/ Société Y	TOURNE SOL	Tryphon		Professeur	Coordinateur scientifique Caractérisation des facteurs de transcription recombinants en système in vitro ...
Espagne						
Autre						

III. Résumé du projet (2 pages max.)

IV. Proposition de réseau

1. Qualité et crédibilité du réseau envisagé (1 page max.)

Présentation du réseau envisagé, du rôle et de l'implication des futurs membres du réseau concernant la proposition européenne ou internationale.

Démontrer la complémentarité et la valeur ajoutée des coopérations planifiées entre les futurs partenaires. L'interdisciplinarité et l'ouverture à diverses collaborations seront notamment à justifier en accord avec les orientations du futur projet européen.

¹ Veuillez respecter la nomenclature Erasmus + ou H2020 (ex : SC6-CULT-COOP-05-2017, MSCA-RISE-2017, MSCA-ITN-2017,...).

2. Impact : a. du futur projet b. de l'aide de l'Ambassade de France en Espagne (1 page max.)

a. Aborder dans ce paragraphe les retombées scientifiques, techniques ou éducatives attendues du projet (par exemple en termes de création d'activités nouvelles, de brevets, ...). Le cas échéant, indiquer aussi les retombées extra-scientifiques/extra-éducatives : économiques, sociales, en matière de politiques publiques, de perception publique de la science, etc...

Préciser en quoi la proposition contribuera à renforcer les positionnements scientifique/éducatif français et espagnols, et en particulier à améliorer les coopérations entre deux.

b. Impact prévisionnel du financement pour réussir la coordination du projet européen.

3. Activités de montage du projet envisagées (1 page max.)

Détailler les actions prévues pour le montage du projet. Indiquer clairement en quoi la subvention demandée sera une aide pour les activités prévues.

Définir le calendrier prévisionnel du montage et de l'animation du réseau jusqu'à la soumission de la proposition de recherche à l'appel à projets européen.

4. Qualification du coordinateur scientifique (1 à 2 pages max.)

Inclure le CV du coordinateur scientifique (1 page max.) et ses références bibliographiques principales en annexe.

Préciser ses qualités démontrant ses capacités à coordonner un projet de recherche européen ou international. (1 page max.)

Pour les coordinateurs scientifiques ayant déjà coordonné des projets européens ou internationaux, ils doivent préciser si la thématique et/ou le réseau est comparable ou différent.

Expliquer le choix des membres du réseau déjà identifiés.

5. Budget prévisionnel envisagé

Le budget doit faire apparaître clairement par chapitres de dépenses la manière dont les fonds vont être utilisés.

Activités de coopération	Date prévisionnelle	Coût total	Financement demandé
Total			

V. Pièces à joindre au dossier

CV/résumé du coordinateur et du co-coordinateur et des principaux partenaires du réseau en lien avec le sujet de la proposition, où figurent les publications et brevets déposés.

VI. Dépôt des demandes

Le dossier accompagné des pièces jointes est à envoyer par courriel à cst.madrid-amba@diplomatie.gouv.fr

→ Selon le § 1 de la loi sur la protection des données personnelles de 2000, BGBl. I Nr. 165/1999, je prends acte que les informations contenues dans le dossier et les pièces jointes pourront être divulguées pour le suivi du dossier et l'élaboration de statistiques et donne mon accord.

à..... / le.....

Signature